

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

PRÉFACE

Chères et chers membres de l'ACAT,

Un homme tue sa femme sur le marché, sous les yeux de nombreux passants. Le coupable vit en République démocratique du Congo (RDC), pays qui n'a pas encore aboli la peine de mort. Que cet homme soit condamné à mort n'a rien d'étonnant. La peine de mort apaise en quelque sorte les esprits de la population en colère. Il est d'autant plus important d'opposer un « non » clair à ce réflexe d'« œil pour œil ». Que la personne punie ait commis un meurtre atroce ou qu'elle soit innocente dans le couloir de la mort : la peine de mort est une sanction inhumaine, cruelle et injuste, basée sur la vengeance, qui n'a pas sa place dans un système juridique moderne. En signant l'appel urgent au président de la RDC, vous soulignez la justice et l'importance de l'abolition de la peine de mort (voir l'appel urgent en page 2).

Nous vous remercions de votre voix claire en faveur d'un monde sans torture ni peine de mort et vous souhaitons une bonne lecture.



Katleen De Beukeleer

Katleen De Beukeleer
responsable communication & campagnes

CAMPAGNES

Rwanda : l'illusion d'un État modèle

Grâce à son essor économique, le Rwanda est souvent présenté comme un état africain modèle. Pourtant, les droits humains y sont malmenés. Notre **campagne pour la Journée des droits de l'homme du 10 décembre 2022** s'intéresse à ce pays à deux vitesses. Par ailleurs, depuis que la Grande-Bretagne veut expulser des réfugiés vers le Rwanda, cette différence entre l'apparence et la réalité est également très pertinente pour l'Europe.

Nous récoltons des signatures en faveur du journaliste emprisonné Dieudonné Niyonsenga. Nous serions heureux que vous souteniez la campagne par des événements, des récoltes de signatures, des prières ou par un don ou une collecte.

→ Les documents de la campagne sont disponibles sur www.acat.ch ou auprès du Secrétariat.

Témoignages sur la torture au Turkestan oriental (Xinjiang)

On ne connaît dans le monde qu'une douzaine d'Ouïghours qui ont échappé aux « camps de rééducation » du Turkestan oriental (Xinjiang en chinois) et qui en témoignent publiquement. Comme annoncé dans le dernier « Agir avec l'ACAT », deux d'entre eux ont visité la Suisse fin septembre. Une délégation de notre Secrétariat a pu **faire la connaissance des Ouïghoures Gulbahar Jalilova et Gulbahar Haitiwaji au Palais fédéral, où elles ont raconté leurs terribles expériences.** La conseillère aux États Lisa Mazzone (Verts) et le conseiller national Fabian Molina (PS), en collaboration avec le World Uyghur Congress et la Société pour les peuples menacés, avaient organisé cette table ronde. Malheureusement, l'intérêt des parlementaires a été très limité. KDB

→ Voir aussi notre campagne du Vendredi saint 2021 : « Un peuple sans droit à l'existence », à relire sur www.acat.ch > agir > archive campagnes

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Condamnation à mort à la suite d'un procès inéquitable

Joseph Mwamba Nkongo a été condamné à mort malgré des conditions de procès inéquitables. Il fait désormais partie des plus de 500 personnes détenues dans le couloir de la mort en République démocratique du Congo (RDC) et attend son exécution, sans en connaître la date.



Le marché de Matete, Kinshasa

Le 25 décembre 2021, Joseph Mwamba Nkongo a tué sa femme sur le marché de la commune de Matete à Kinshasa. Avant même sa verbalisation, des policiers et des passants l'ont violemment battu devant l'indifférence d'autres policiers présents. Par la suite, il a été arrêté et conduit au poste le plus proche tandis que le Parquet a demandé au président du Tribunal de grande instance de Kinshasa/Matete de convoquer une audience en flagrance.

Jugé le 28 décembre 2021 devant le Tribunal de grande instance de Kinshasa/Matete, soit trois jours après son arrestation, M. Mwamba n'a pas bénéficié de conditions équitables pour son procès. Les avocats des parties civiles ont bénéficié de beaucoup plus de temps de parole que ceux de la défense, ce qui constitue une violation du principe du contradictoire. À la fin du procès, les juges ont condamné M. Mwamba à mort. Il est depuis lors placé en détention dans la prison centrale de Makala et fait partie des plus

de 500 personnes détenues dans le couloir de la mort qui attendent leur exécution, sans en connaître la date. En effet, la RDC a instauré un moratoire sur la peine de mort en 2003.

Joseph Mwamba, à l'image de nombreuses autres personnes détenues au sein de cette même prison, dispose d'un accès aux soins médicaux et à l'alimentation insuffisant. Son état de santé se dégrade rapidement. De plus, cette précarité sanitaire se double de l'insécurité psychologique qu'implique une longue attente dans le couloir de la mort.

Il est vrai que Joseph Mwamba Nkongo a commis un crime atroce qui doit être qualifié d'homicide conjugal et être sanctionné en conséquence. Cependant, il est essentiel que l'État congolais commue la condamnation à mort de cet homme qui a subi des mauvais traitements, a été privé du droit à un procès équitable et dont l'attente dans le couloir de la mort s'apparente à de la torture.

SOURCE: ACAT-RDC



Dans la lettre d'intervention, il est demandé au Président de la RDC

de commuer la condamnation à mort de Joseph Mwamba Nkongo ; de faire une révision de son procès pour lui garantir des conditions de procès équitables ; et d'améliorer ses conditions de détention ; enfin, et pour mettre un terme au problème de l'attente intolérable dans le couloir de la mort, il est demandé de commuer toutes les condamnations à mort et d'arrêter de prononcer la peine de mort en RDC. Il est également rappelé que l'État congolais est partie à la Convention contre la torture (CAT), dont l'article 16 dispose que tout État partie s'engage à interdire dans tout territoire sous sa juridiction d'autres actes constitutifs de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Lettre au Président de la RDC

Monsieur le Président
Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo
Palais de la Nation
Av. roi Baudouin
Kinshasa – Gombe
BP 201 Kin 1
République démocratique du Congo
Port : 2.30 fr.

Copie à l'ambassade à Berne

M. Sébastien Mutomb Mujing
Ambassadeur de la République
démocratique du Congo à Berne
Sulgenheimweg 21
Case postale 5261
3001 Berne
E-mail: rdcambassy@bluewin.ch
Port : 1.10 fr. (courrier A)

Délai d'intervention :
15 janvier 2023.
Merci beaucoup !

Suivi de nos actions

Bonne nouvelle

GABON – Libéré après six ans de prison

Bertrand Zibi Abeghe a été libéré le 13 septembre 2022. Le « plus célèbre prisonnier politique du Gabon » avait passé six ans à la prison centrale de Libreville. Il avait été arrêté le 31 août 2016 pour détention illégale d'armes à feu, trouble à l'ordre public et non-assistance à personne

en danger. Bertrand Zibi Abeghe avait déposé un pourvoi en cassation, avant de le retirer et d'aller au bout de sa peine.

Cette arrestation est survenue en représailles à sa démission du parti au pouvoir devant le président de la République Ali Bongo, alors en pleine campagne électorale, et pour avoir rejoint l'opposition. Bertrand Zibi Abeghe était longtemps incar-

né dans des quartiers disciplinaires au régime très dur. En 2021, il a été transféré dans un secteur moins exposé de la prison centrale de Libreville, pourtant extrêmement surpeuplée (4000 détenus pour 350 places). Il était le seul prisonnier politique de sa cellule.

En mars 2019, l'ACAT-Suisse avait lancé un appel urgent enjoignant le Premier ministre du Gabon à diligenter rapidement une enquête sur les actes de torture exercés sur Bertrand Zibi Abeghe, à garantir son intégrité physique et psychique et à ordonner le jugement sans délai de son cas.

SOURCE : Radio France Internationale • NdV 2018 & 2020, AU 2019-03

Restons vigilants

CROATIE – Une situation catastrophique pour les requérant.e.s d'asile

Les requérants d'asile renvoyés vers la Croatie subissent toujours les violences inacceptables des autorités. Selon une cinquantaine de témoignages recueillis par les collectifs romands Droit de Rester, passages à tabac, poursuite avec des chiens, insultes racistes, moqueries, vols, manipulations, chantage, menaces et contrainte à signer des documents en croate continuent d'être monnaie courante et témoignent d'un mode opératoire systématique des autorités.

En octobre 2022, l'ACAT-Suisse a cosigné la lettre ouverte des collectifs Droit de Rester romands au Secrétariat

d'État aux migrations (SEM) demandant l'arrêt immédiat des renvois Dublin de la Suisse vers la Croatie.

En janvier 2021 déjà, l'ACAT-Suisse avait cosigné l'appel international de la FIACAT demandant à l'Union européenne d'intervenir auprès de la Croatie, Frontex et le Conseil de l'Europe pour remédier à cette situation.

SOURCE : collectifs romands Droit de Rester • SECR 2022-10 ; SECR 2021-01

Mauvaise nouvelle

MEXIQUE – Condamnation

Le 19 février 2022, le tribunal de première instance du district d'Almoloya de Juárez, dans l'État de Mexico, a condamné la défenseuse des droits humains **Kenia Inés Hernández Montalván** à dix ans et six mois de prison suite à sa condamnation deux semaines plus tôt pour « vol avec violence ». Au total, neuf procédures pénales abusives sont en cours à son encontre.

Kenia Inés Hernández Montalván est la coordinatrice du Zapata Vive, un mouvement paysan qui défend les droits fonciers, l'identité collective et promeut différentes formes de résistance pacifique contre les modèles de développement à l'approche néolibérale imposés par l'État mexicain. Elle avait été arrêtée à trois reprises sur de fausses accusations. Elle se trouvait en détention préventive depuis octobre 2020. En raison de mauvaises conditions de détention, son état de santé s'est détérioré de manière inquiétante.

Le 30 mai 2022, une lettre de six pages a été adressée au gouvernement mexicain par plusieurs instances de l'ONU. Dans

la lettre, rendue publique le 18 août, les auteurs dénonçaient l'application abusive du droit pénal, les conditions de détention et les violations du code de procédure pénale dans cette affaire et demandaient la libération immédiate de Kenia Inés Hernández Montalván.

SOURCES : Front Line Defenders, Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme • NdV 2021



IMAGE : Front Line Defenders

Abréviations :

AU : Appel urgent ; NdV : Nuit des Veilleurs ;
SECR : Intervention du Secrétariat



Action par e-mail pour Ales Bialiatski

Ales Bialiatski est un célèbre militant biélorusse des droits humains. Début octobre, il a reçu, avec deux organisations de défense des droits humains de Russie et d'Ukraine, le **prix Nobel de la paix 2022**. Ce n'est pas un hasard : Ales Bialiatski est en prison en raison de son engagement. Il est **l'un des plus de 1300 prisonniers politiques au Biélorus**. L'organisation suisse Libereco appelle désormais à une action par courriel auprès de l'ambassadeur biélorusse et des consuls honoraires en Suisse. L'action demande la libération d'Ales Bialiatski et de tous les prisonniers politiques. KDB



IMAGE : The Chancellery of the Senate of the Republic of Poland , CC BY-SA 3.0 PL, via Wikimedia Commons

→ campax.org/fr/belarus-freiheit-fuer-ales-jetzt-email-schreiben

ANNONCE D'UN ÉVÈNEMENT DANS LE CADRE DE
« VILLES POUR LA VIE,
VILLES CONTRE LA PEINE DE MORT »

« Signé : un condamné à mort »

Lecture de textes de prisonnier.ère.s
& création musicale

Date :

Vendredi 25.11.2022 à 19h

Lieu :

Maison de quartier sous-gare,
Av. Ed. Dapples 50, 1006 Lausanne

Organisation :

ACAT-groupes de Lausanne, lifespark,
Sant'Egidio, Amnesty International

→ Flyer : voir www.acat.ch > agenda

VŒUX DE NOËL

Chers membres, le Comité et l'équipe du Secrétariat vous souhaitent une période de l'Avent sereine, un joyeux Noël et d'ores et déjà une bonne nouvelle année. Nous vous remercions chaleureusement pour vos lettres d'intervention, vos signatures de pétitions, vos prières et votre soutien envoyés cette année. Nous espérons que vous resterez fidèles à l'ACAT en 2023 – pour un monde sans torture ni peine de mort.

Que notre espoir commun de paix et de justice se réalise avec les mots de Pierre Stutz :

TU

ANIMES TOUS LES ÊTRES HUMAINS DE BONNE VOLONTÉ
À VIVRE TA PHILANTHROPIE

TU

LES LIBÈRES DE LEUR ÉTROITESSE
À TRAVERS L'ÉTENDUE ET LA FORCE DE LA PAIX

TU

OPÈRES EN NOUS UN PROCESSUS DE TRANSFORMATION
QUI NOUS RAPPELLE TA PRÉSENCE EN TOUTE CHOSE

TU

ES NOTRE RAISON D'ESPÉRER

YS



Vacances annuelles du Secrétariat

Le Secrétariat à Berne sera fermé pendant la période de Noël :
lundi 19.12.2022 – vendredi 06.01.2023

Visite à l'ONU

C'est avec plaisir que nous vous invitons à une visite de l'ONU.

Date/ lieu : mardi 21 février 2023 à Genève
Infos/ inscription : voir feuille annexe

Assemblée générale 2023

La prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 10 juin 2023 à Berne. De plus amples informations suivront avec l'invitation au printemps 2023.

IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse **Rédaction** Etienne Cottier (EC, appels urgents, e.cottier@acat.ch), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Bettina Ryser (BR), Yvette Spicher (YS) **Conception** Katleen De Beukeleer **Images** Sauf mention spécifique : ACAT-Suisse **Traduction** ACAT-Suisse **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Prochaine édition** janvier 2023

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7

ATTENTION :
à partir de janvier, seule cette
adresse postale sera valable !



**Votre don en
bonnes mains.**